



## Procès verbal du Conseil Municipal Séance 19 novembre 2014

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean-Maurice METAYER, Françoise BURTIN, Stéphane DUJARDIN, Pascal FLATRES, Alison GOURDIN, Maud HAMIEAU, Sandrine LUBERDA, Gérard POHU, David SILLE.

Absents : Roger SALIGOT, Dominique TAISNE  
Pouvoir de Dominique TAISNE à Michel ARNOULD

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Stéphane DUJARDIN

Date de convocation : 13 novembre 2014

Ordre du jour :

- Personnel : IAT 13<sup>ème</sup> mois
- Changement STATUT SIVU SIVOM CIG59
- Sens interdit rue de Baillon
- Décision modificative

Approbation après lecture du Conseil municipal du 15 octobre 2014

### **N°1/2014-11-19**

#### **Personnel : IAT PERSONNEL TECHNIQUE**

Cette indemnité est versée aux membres des cadres d'emploi et sur la base des montants moyens annuels ci- après mentionnés :

Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Montant de référence : 449.26€

Coefficient de 1 à 8

Le versement de cette indemnité sera fonction de la manière de servir des agents notamment appréciée eu égard à :

- La ponctualité
- Le respect des règles de sécurité
- La polyvalence
- La prise d'initiative

L'autorité territoriale procédera, mensuellement, aux attributions individuelles dans le triple respect :

- Des critères fixés par la présente délibération
- Des montants de référence maximum fixés par la présente délibération
- Du montant maximal annuel susceptible d'être attribué à un agent à savoir, le

montant annuel x8

- Un arrêté d'attribution suivra pour les agents concernés

DECISION (14 Voix pour, 0 Voix contre, 0 abstention)

**N°2/2014-11-19**

**13<sup>ème</sup> mois**

Comme chaque année, le conseil municipal est amené à délibérer sur le versement proratisé du 13<sup>ème</sup> mois des agents de la commune

DECISION (14 Voix pour, 0 Voix contre, 0 abstention)

**N°3/2014-11-19**

**Changement statut SIVU SIVOM CIG59**

Vu la délibération du comité syndical en date du 17 octobre 2014 indiquant le souhait de réécriture des statuts du SIVU « SIVOM » de Trith- Saint- Léger et environs, le conseil est amené à se prononcer sur cette décision

DECISION (14 Voix pour, 0 Voix contre, 0 abstention)

**N°4/2014-11-19**

**Sens interdit rue de Baillon**

Une demande de modification de réglementation de circulation est parvenue en mairie. Evoquée lors d'une réunion publique, les riverains de la rue de Baillon demandent à ce que le sens interdit soit repensé

DECISION (1Voix pour, 13 Voix contre, 0 abstention)  
L'arrêté initial est maintenu

**N°5/2014-11-19**

**Décisions modificatives**

Une demande de Madame Wiart, trésorière municipale d'ajuster les crédits selon les opérations d'investissement sur le chapitre 21

DECISION (14Voix pour, 0 Voix contre, 0 abstention)

Le Maire

Michel ARNOULD